



# Municipalité de Chénéville

## Formations obligatoires

Au Québec, les nouveaux élus municipaux doivent obligatoirement suivre deux formations principales dans les mois suivant leur entrée en fonction : éthique/déontologie et le système municipal/rôle de l'élu. Ces formations, souvent dispensées par la FQM ou l'UMQ, organisations municipales reconnues, couvrent la gouvernance, les finances, l'urbanisme et la gestion des risques.

Tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil.

<b>Formation : Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)</b>	
<b>Élus</b>	<b>Date de participation</b>
Maxime Proulx-Cadieux, maire	28 novembre 2025
François Martino, conseiller	28 novembre 2025
André Potvin, conseiller	28 novembre 2025
Guylaine Cloutier, conseillère	28 novembre 2025
Maryse Gougeon, conseillère	28 novembre 2025
Katherine Hamel, conseillère	28 novembre 2025
Yves Laurendeau, conseiller	28 novembre 2025

<b>Formation : Éthique et déontologie en matière municipale</b>	
<b>Élus</b>	<b>Date de participation</b>
Maxime Proulx-Cadieux, maire	16 janvier 2026
François Martino, conseiller	16 janvier 2026
André Potvin, conseiller	16 janvier 2026
Guylaine Cloutier, conseillère	16 janvier 2026
Maryse Gougeon, conseillère	16 janvier 2026
Katherine Hamel, conseillère	16 janvier 2026
Yves Laurendeau, conseiller	16 janvier 2026